

Nombre de membres en  
exercice : 36  
Nombre de membres  
présents : 25  
Pouvoirs : 6  
Nombre de suffrages  
exprimés : 31  
Quorum : 19

2022-11-128

**OBJET :** MODIFICATION  
SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL DE LA  
SEPTAINE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-241800374-20221114-2022-11-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2022

Affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze novembre à 19 heures, le Conseil Communautaire de La Septaine, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Villabon sous la Présidence de Madame Sophie GOGUÉ, pour y délibérer ce qui suit.

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire : 8 novembre 2022

Date d'affichage : 8 novembre 2022

**PRÉSENTS** : Mesdames BELLEVILLE, CHIRON, DESIAUME, DUCATEAU, GOGUÉ, GOUDIN, SURGENT, Messieurs ALEXANDRE, ALLÉGAERT, BARREAU, BLANCHARD, BOUGRAT, CARLIER, CHAROY, DUBOIS, FRÉRARD, GROSJEAN, JAUBERT, LOISEAU, LORADOUX, MÈREAU, MOINET, PERRONNET, TIBAYRENC, VERTALIER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. ANDRAULT, Mme BONTEMPS, M. CHASSIOT, Mme ERNE, Mme GAY, M. GLEIZES, M. PISKOREK, Mme SARRON, M. VAN DE WEGHE.

**ABSENTS** : M. BONVOT, Mme HAMIDI.

**POUVOIRS** : Mme BONTEMPS à M. GROSJEAN, M. CHASSIOT à Mme BELLEVILLE, Mme ERNE à M. FRÉRARD, M. PISKOREK à M. BOUGRAT, Mme SARRON à Mme GOGUÉ, M. VAN DE WEGHE à M. BLANCHARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur LORADOUX.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-36 à L153-48, concernant la modification simplifiée du PLU ;

Vu la délibération en date du 22 juin 2020 approuvant le plan local d'urbanisme intercommunal ;

Considérant que plusieurs demandes émanant des communes peuvent être prises en compte par une modification du PLUi ;

Considérant que cette procédure est plus la plus adaptée pour permettre de corriger des erreurs matérielles, créer des sous-secteurs et apporter des modifications au règlement du PLUi.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE de lancer une procédure de modification simplifiée du PLUi de La Septaine,

DECIDE de prévoir des modalités de concertation consistant à mettre à disposition du public les éléments d'étude accompagnés d'un registre pour recueillir les observations dans les mairies et au siège de la communauté de communes de La Septaine aux heures normales d'ouverture et sur le site internet,

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de La CDC pendant 1 mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes à  
signer tous les documents en rapport avec cette délibération,

~~PRECISE que cette modification simplifiée du PLUi sera soumise au  
conseil communautaire pour approbation,~~

Cette délibération annule et remplace la délibération N° 2022-10-124.

Vote à l'unanimité

Pour extrait conforme,  
Fait à AVORD, le 15 novembre 2022  
La Présidente,  
Sophie GOGUÉ.



Le Secrétaire,  
M. LORADOUX

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Diffusion internet cc-laseptaine.fr